

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

D'ici la date limite du 1<sup>er</sup> novembre

**La MRC lance un appel aux artistes du territoire pour  
l'acquisition d'une œuvre d'art**

(Beauharnois – Le 24 septembre 2018) La MRC de Beauharnois-Salaberry lance un nouvel appel de dossiers auprès des artistes de son territoire en prévision de l'acquisition d'une œuvre d'art, conformément à la Politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art dont elle s'est dotée en juin 2014.

Cet appel s'adresse à tout artiste, qu'il soit issu de disciplines aussi diverses que la peinture, la sculpture, la photographie, les techniques mixtes, la gravure, les œuvres sur papier, les installations et les nouvelles technologies. Les œuvres monumentales ainsi que les propositions de legs et de dons sont également admissibles à cet appel de dossiers.

**- Soutenir nos créateurs et faire rayonner leurs œuvres -**

Par cette initiative, la MRC entend soutenir et faire connaître nos créateurs et contribuer au rayonnement de leurs œuvres auprès de différentes clientèles du territoire. Dans le cadre de cet appel de dossiers, la MRC rend disponible une enveloppe budgétaire de 1 000 \$.

**- Conditions requises et critères -**

Les personnes intéressées à soumettre des œuvres sont invitées à prendre connaissance de la Politique d'acquisition et de conservation d'œuvres d'art disponible sur le site Internet de la MRC ([www.mrc-beauharnois-salaberry.com](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com)).

Les dépositaires doivent accompagner leur proposition d'un dossier artistique complet. Un seul dossier par artiste sera accepté, celui-ci devant inclure un maximum de trois œuvres.

Les dossiers présentés doivent contenir les éléments suivants :

- Formulaire d'inscription dûment complété;
- Curriculum vitae artistique du créateur de l'œuvre accompagné d'un texte explicatif sur la démarche artistique;
- Photographies numériques des œuvres;
- Fiche technique pour chacune des œuvres déposées;
- Tout autre document jugé pertinent pour l'évaluation.

Les formulaires doivent parvenir à la MRC par courriel à l'adresse : [j.roussy@mrc-beauharnois-salaberry.com](mailto:j.roussy@mrc-beauharnois-salaberry.com) au plus tard, le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**- Comité d'acquisition -**

Les dossiers soumis seront évalués par un comité d'acquisition formé de cinq (5) personnes, soit un artiste professionnel en arts visuels (non originaire et non résident de la MRC), un élu municipal, la présidente du Conseil de la culture, un représentant en provenance de l'une des sept (7) familles culturelles, ainsi que de la coordonnatrice au développement culturel de la MRC. Veuillez noter que les dossiers soumis ne seront pas retournés.

La décision du comité d'acquisition sera par la suite entérinée par résolution du conseil des maires de la MRC.

La MRC attend vos propositions !

**MRC de Beauharnois-Salaberry**

–

**30**

–

**Source : Guy Longtin**  
**Coordonnateur aux communications**  
**MRC de Beauharnois-Salaberry**  
**Tél. : 450 225-0870 (poste 226)**  
[g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com](mailto:g.longtin@mrc-beauharnois-salaberry.com)